



La création d'entreprises dopée par les auto-entrepreneurs, tandis que les défaillances menacent de nombreux emplois

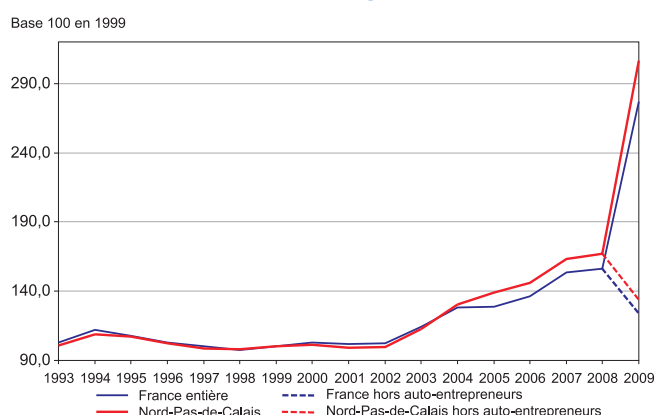
Le nouveau régime de l'auto-entrepreneur a permis à la création d'entreprises d'enregistrer une progression sans précédent, dans le Nord-Pas-de-Calais comme partout en France. Plus de la moitié des nouveaux entrepreneurs ont opté pour ce régime et dans certains secteurs, on compte 9 auto-entrepreneurs pour 1 créateur « classique ». Abstraction faite des auto-entrepreneurs, la création a reculé en 2009 dans presque tous les secteurs. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises en progression depuis fin 2007 ont menacé des emplois plus nombreux.

Le régime de l'auto-entrepreneur, instauré par la loi de modernisation des entreprises d'août 2008 et mis en place à partir du 1^{er} janvier 2009 a considérablement modifié la donne en matière de création d'entreprises. Partout en France, les candidats à la création d'entreprises se sont multipliés, encouragés par la simplicité offerte par le dispositif tant pour les formalités de création que pour le calcul des cotisations sociales et des impôts.

Une forte hausse des créations comme partout en France

Le régime de l'auto-entrepreneur a boosté la création d'entreprises dans le Nord-Pas-de-Calais comme dans beaucoup des régions métropolitaines françaises. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 24 085 entreprises nouvelles ont ainsi vu le jour dans les secteurs marchands non agricoles contre 13 256 en 2008. Avec une progression des créations de 82%, la région se situe au milieu du classement qui voit Poitou-Charentes à la première place avec +97% et la Corse en bas avec tout de même un bond de plus de 60%. Le taux de créations d'entreprises en Nord-Pas-de-Calais est

Évolution des créations d'entreprises entre 1993 et 2009



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

ainsi passé de 33 pour 1 000 habitants en 2008 à 60 pour 1 000 habitants en 2009. Il reste plus faible que la moyenne nationale qui s'établit en 2009 à 90 pour 1 000 habitants. La propension à adopter le nouveau régime a été un peu plus grande pour les entrepreneurs individuels en Nord-Pas-de-Calais que dans l'ensemble des régions, de sorte que la contribution régionale au succès de la mesure atteint 4,2% pour 3,7% pour les autres entreprises individuelles.

Hors auto-entrepreneuriat, la création d'entreprises marque le pas ...

Pour une part d'entre elles, les auto-entreprises ont toute légitimité à figurer dans le bilan de la création d'entreprises mais dans la mesure où l'activité déployée par les auto-entrepreneurs, notamment en termes de chiffre d'affaires, diffère notablement de celle des entreprises créées sous des statuts plus classiques (voir encadré), il apparaît utile d'examiner le niveau des créations à champ constant par rapport à 2008. Une fois exclues les 13 565 entreprises individuelles créées sous le régime de l'auto-entrepreneur, le nombre de créations d'entreprises de 2009 n'atteint plus que 10 520, ce qui représente un volume en baisse de 21% par rapport à l'année précédente. Ce résultat marque un coup d'arrêt à la croissance du nombre annuel de créations d'entreprises, ininterrompue pendant six ans. Dans cette baisse, il n'est cependant pas possible de distinguer ce qui est lié à la conjoncture défavorable de 2009 et ce qui relève d'un effet de substitution. En effet, certains auto-entrepreneurs se seraient sans doute tout de même « lancés » dans leur projet en l'absence de ce régime mais ils ont opté pour lui parce qu'ils l'ont considéré comme plus avantageux.

La région ne s'est pas démarquée du plan national dans ce mouvement. Le nombre total de créations pour la France a atteint 580 200 en 2009, en hausse de 75% par rapport à l'année précédente. Une fois ôtées les 320 000 entreprises créées par des auto-entrepreneurs, le volume des nouvelles entreprises est en baisse sur l'année de 21%.

... Dans presque tous les secteurs d'activité

Hors créations par des auto-entrepreneurs, par rapport à l'année précédente, tous les secteurs d'activité ont enregistré des baisses sur leurs volumes de nouvelles entreprises. Le trio de tête des secteurs habituellement les plus créateurs que sont le commerce, la construction et les services qualifiés rendus aux entreprises observent tous des baisses équivalente avoisinant 20%.

Les reculs les plus importants concernent les activités de services aux ménages, les activités récréatives, l'enseignement et les activités liées au traitement de l'eau. Dans ces secteurs le nombre de créations « classiques » diminue de 40 à 50% par rapport à 2008. Cela ne signifie pas que ces secteurs ont été moins porteurs de projets qu'en 2008 car les auto-entrepreneurs y foisonnent. Ils y représentent ainsi entre le triple des autres créations dans les activités de services aux ménages (voir encadré).

Deux secteurs ont presque maintenu leur niveau

de créations de 2008, sans l'aide du nouveau régime : les transports et l'hébergement, restauration (respectivement -1,7% et -6,4% pour les créations hors auto-entrepreneurs), secteurs qui sont peu concernés par l'effet de substitution car ils supposent investissements et chiffre d'affaires supérieurs aux conditions d'accès à l'auto-entrepreneuriat.

Les autres secteurs (santé, activités immobilières, information et communication, industries, etc.) connaissent, hors auto-entrepreneuriat, un recul avoisinant la moyenne (soit 21%).

Les créations de sociétés sont en baisse

La tendance observée ces dernières années à créer de plus en plus sous la forme juridique de société, plutôt que sous les formes personnelles (commerçant, artisan, profession libérale, etc.) a connu un coup d'arrêt en 2009 avec l'arrivée des auto-entrepreneurs qui sont avant tout des entrepreneurs individuels. En 2000, la part des sociétés était de 42%. Encouragée par plusieurs dispositifs, elle est passée à 51% en 2008. En 2009, la part des sociétés chute à 27%.

Parallèlement à cette diminution en part, le nombre de sociétés nouvelles enregistre une baisse en volume de 3%. Parmi celui-ci, le nombre des SARL, forme adoptée par 90% des créateurs de sociétés en 2008, est en baisse de 9%. Celle-ci est moindre que celle observée au

Créations d'entreprises par activités en Nord-Pas-de-Calais

Nomenclature agrégée NAF rév.2 en 21 postes	2009		2008	Évolution 2009/2008	
	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Total en %	Hors auto-entrepreneurs en %
Industrie manufacturière	924	537	475	+94,5	-18,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	95	ns	34	+179,4	+176,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	82	58	49	+67,3	-51,0
Construction	2 919	1 470	1 938	+50,6	-25,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 361	3 657	3 421	+85,9	-21,0
Transports et entreposage	399	101	303	+31,7	-1,7
Hébergement et restauration	1 304	378	989	+31,9	-6,4
Information et communication	1 128	837	376	+200,0	-22,6
Activités financières et d'assurance	520	75	552	-5,8	-19,4
Activités immobilières	716	105	705	+1,6	-13,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 139	2 030	1 374	+128,5	-19,3
Activités de services administratifs et de soutien	1 437	917	593	+142,3	-12,3
Enseignement	804	653	254	+216,5	-40,6
Santé humaine et action sociale	996	215	974	+2,3	-19,8
Arts, spectacles et activités récréatives	826	685	262	+215,3	-46,2
Autres activités de services	2 435	1 846	955	+155,0	-38,3
Non ventilé	-	-	2	-	-
TOTAL	24 085	13 565	13 256	+81,7	-20,6

- : résultat rigoureusement nul.

ns : résultat non significatif.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements



plan national (-12%). Encore faut-il souligner que très probablement, un effet de substitution est partiellement à l'origine de cette baisse car certaines des nouvelles auto-entreprises auront vocation à devenir des SARL.

Les auto-entrepreneurs : des entrepreneurs pas tout à fait comme les autres

Le candidat à la création d'une auto-entreprise ne se distingue du créateur « classique » que dans la nuance. Comme les autres entrepreneurs individuels, les auto-entrepreneurs sont majoritairement des hommes (68%).

L'âge moyen de l'auto-entrepreneur est supérieur d'un an à celui d'un autre entrepreneur. En fait, les auto-entrepreneurs sont sur-représentés dans la tranche d'âge des plus de 50 ans. 16% des auto-entrepreneurs ont plus de 50 ans contre 12% des autres entrepreneurs individuels. Toutefois, la grande majorité des auto-entrepreneurs ont moins de 40 ans (62%), tout comme pour les autres entrepreneurs individuels (66%). Le Nord-Pas-de-Calais se distingue du plan national par la jeunesse de ses créateurs : les moins de 30 ans, sur-représentés dans la région en ce qui concerne la création classique (avec 34% des créateurs contre 28% France entière), le sont aussi parmi les auto-entrepreneurs (avec 31% des créateurs contre 27% France entière).

Le régime de l'auto-entrepreneur est très largement représenté dans tous les secteurs d'activité. Tous secteurs confondus, le rapport entre le nombre d'auto-entrepreneurs et le nombre de nouvelles entreprises

« classiques » est de 1,3. Dans le commerce, qui est le secteur le plus prisé, des créateurs de tout régime, ce ratio dépasse 1,4. Concrètement, quelques secteurs sont de véritables niches pour les auto-entrepreneurs : le commerce de produits sur éventaires et marchés, la vente à distance et la vente à domicile ont attiré cinq fois plus d'auto-entrepreneurs que d'autres créateurs en 2009. Ces trois secteurs du commerce rassemblent près de 20% des auto-entrepreneurs. Un rapport de 5 contre 1 est également celui qu'affichent la créations de programmes et sites web, la formation continue pour adultes, les services à la personne concernant l'entretien de la maison. Le rapport est de 9 contre 1 dans les activités photographiques, le soutien scolaire et les enseignements divers, la réparation d'ordinateurs personnels ou d'autres biens domestiques et les activités récréatives ou de loisirs.

Répartition des créations d'entreprises par zone d'emploi

Zones d'emploi	2009		2008	Évolution 2009/2008	
	Total	Dont auto-entrepreneurs	Total	Total en %	Hors auto-entrepreneurs en %
Roubaix-Tourcoing	3 127	1 573	1 880	+66,3	-17,3
Lille	6 156	3 239	3 510	+75,4	-16,9
Dunkerque	1 043	514	618	+68,8	-14,4
Flandre-Lys	571	312	380	+50,3	-31,8
Douaisis	1 265	737	743	+70,3	-28,9
Valenciennes	1 894	1 038	979	+93,5	-12,6
Cambrésis	934	537	487	+91,8	-18,5
Sambre-Avesnois	1 061	635	612	+73,4	-30,4
Artois-Ternois	1 443	898	713	+102,4	-23,6
Lens-Hénin	1 894	1 190	915	+107,0	-23,1
Béthune-Bruay	1 663	1 046	719	+131,3	-14,2
Saint-Omer	616	390	307	+100,7	-26,4
Calais	896	581	455	+96,9	-30,8
Boulonnais	901	508	542	+66,2	-27,5
Montreuil-Berck	621	367	396	+56,8	-35,9
Nord-Pas-de-Calais	24 085	13 565	13 256	+81,7	-20,6
France entière	580 193	320 019	327 396	+77,2	-20,5

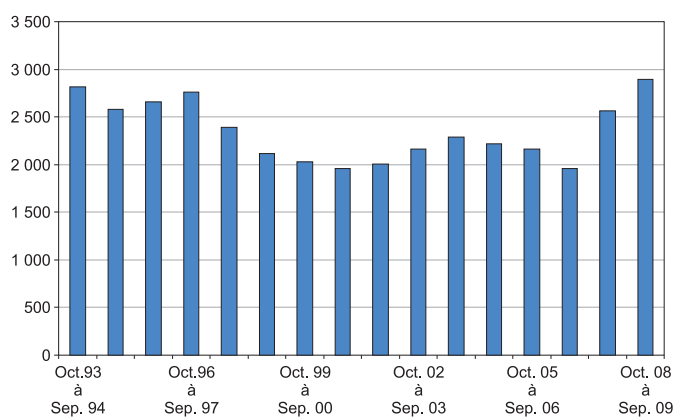
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements

Davantage d'emplois menacés par les défaillances d'entreprises

Le nombre de défaillances d'entreprises a tendance à repartir à la hausse depuis le 4^e trimestre 2007. Après une période de relative accalmie au début des années 2000, un regain avait été enregistré en 2003 et 2004, coïncidant avec le bond enregistré par la création d'entreprises dont on peut penser qu'il engendre mécaniquement un surplus de défaillances dans son sillage. Toutefois, le volume des défaillances avait ensuite régressé jusqu'à l'été 2007. En 2009, la progression du nombre de défaillances est confirmée. Sur la base des jugements rendus entre octobre 2008 et septembre 2009, le nombre de défaillances s'établit à 2 896, en progression de 13% par rapport à la même période de 12 mois précédente. Ce mouvement n'est pas propre à la région car en France entière, avec 54 468 défaillances, la progression est de 15%.

Ce qui caractérise les défaillances d'entreprises en 2009, ce n'est pas leur progression, mais la taille des unités impactées. Ce sont des entreprises de taille bien plus importante qui sont touchées et les procédures judiciaires ont menacé l'emploi

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises dont le siège est en Nord-Pas-de-Calais depuis octobre 1993



Source : Insee, Bodacc

de plus de 12 200 salariés, volume en hausse de 57% par rapport à la période précédente.

L'industrie, avec 7% des défaillances, totalise 29% des effectifs menacés. Par rapport à la période précédente, le nombre d'emplois touchés est en hausse de près de 150%.

Le commerce, où l'on observe 26% des défaillances et 18% des effectifs touchés, connaît également une progression forte du nombre d'emplois menacés (+115%).

Élisabeth VILAIN
Insee - Service statistique

Méthodologie

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), géré par l'Insee. Ce répertoire enregistre les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et les établissements, en particulier les créations. Cette étude se concentre sur les créations d'entreprises nouvelle définition. Elle ne comporte aucune donnée sur les créations d'établissements d'entreprises déjà existantes ou sur les reprises d'entreprises. Le champ de l'étude correspond à l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut désormais les sociétés civiles et les activités financières, les activités de location de biens immobiliers. Les annonces de jugements d'ouverture de redressement judiciaire, publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc), servent de base à la statistique des défaillances d'entreprises.

Définitions

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition des créations d'entreprises qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Pour faciliter les comparaisons, elle s'appuie dorénavant sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création d'entreprises est plus large que celle de création pure (ou ex nihilo) utilisée par le passé puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de l'activité qui y est exercée. Dans la présente étude, la série des créations d'entreprises a été recalculée selon cette nouvelle définition et ce nouveau champ. Du fait de ces changements, elle ne peut être comparée aux précédentes séries publiées sur ce thème. Une entreprise est en situation de défaillance (ou dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) lorsqu'elle se trouve en état de cessation de paiement. Cette situation de défaillance d'une entreprise ne présage pas de son devenir (redressement par continuation ou reprise, liquidation). L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fait toujours l'objet d'une inscription au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc). Pour un même événement, deux dates sont enregistrées : la date de jugement, date à laquelle la procédure de redressement judiciaire a été effectivement ouverte dans le tribunal de commerce ou le tribunal de grande instance et la date de publication, date à laquelle l'information légale a été publiée dans le Bodacc. Dans cette étude, les séries sont constituées en date de jugement.



Nomenclature d'activités

Les créations d'entreprises par activité sont dorénavant présentées en nomenclature agrégée fondée sur la NAF rév.2 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, cohérente avec les nouvelles nomenclatures internationales et européennes. Le niveau d'agrégation retenu est le A21 (pour en savoir plus voir le site insee.fr rubrique « Définitions et méthodes »). Pour permettre les analyses sur longue période, les séries de créations d'entreprises ont été recalculées en nomenclature agrégée depuis l'année 2000. Les séries complètes sont disponibles sur le site insee.fr rubrique « Bases de données - indices et séries statistiques ».

Le régime de l'auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise (réaliser moins de 80 000 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 000 euros pour les prestations de services et les activités libérales). La personne physique doit opter pour exercer en franchise de TVA.

Le régime de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au Répertoire des métiers (RM) pour les artisans ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

De la difficulté de caractériser l'auto-entreprenariat

Comme les déclarations de créations sont simplifiées, l'information statistique disponible sur les auto-entrepreneurs est, en partie, lacunaire. Le nombre de créations d'auto-entrepreneurs intègre en effet, sans distinction, toutes les entreprises créées sous ce régime, qu'elles aient ou non effectivement démarré leur activité, y compris celles à qui ce régime a été refusé après la déclaration de création. Or, selon le concept harmonisé au niveau européen, une création d'entreprise doit s'accompagner de la mise en œuvre effective de nouveaux moyens de production. Les entreprises créées hors du régime d'auto-entrepreneur satisfont ce critère, mais seules les créations d'auto-entrepreneurs qui satisfont ce critère devraient être « légitimement » comptabilisées comme créations.

L'évolution globale du nombre de créations, prenant en compte cette part « légitime », résulterait de la combinaison de deux effets :

- un effet de substitution : création sous le régime de l'auto-entrepreneur de préférence à un autre régime, considéré comme moins avantageux ;
- un effet d'ajout : création, sous le régime de l'auto-entrepreneur, d'entreprises qui n'auraient jamais vu le jour sans ce régime.